



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
02/04/2024**

Le 02 avril 2024 à 20 heures 08, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 25, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 26 mars 2024.

Numéro : 2024/030

Objet : Création de postes d'apprentis pour la rentrée 2024

Rapporteur :
Délila M'HENNI

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	25
Représentés	10
Absents	0

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Hawa COULIBALY pouvoir à Sarah JAUBERT, Gilbert PIANTONI pouvoir à Lodovico CASSINARI, Chabane CHALAL pouvoir à Etienne CHARRON, Djallal BOURADA pouvoir à Délila M'HENNI, Agnès FRANCAERT pouvoir à Servane CHARPENTIER, Nathalie BEAN pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Loutfi OULALIT pouvoir à Guénaël LEVRAY, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Olfa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Hajer MOHSNI

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : - 0 AVR. 2024
Affichée en mairie le :
Notifiée le : - 0 AVR. 2024



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général adjoint des services

Gabriel FRAGA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport par lequel Mme Délila M'HENNI, Conseillère municipale, déléguée au Développement économique, à l'Emploi et à l'Insertion, expose ce qui suit :

« La ville des Ulis souhaite continuer à développer l'apprentissage au sein de la commune. En effet, en recrutant des apprentis, la ville des Ulis poursuit son engagement auprès des jeunes et plus généralement son action en matière d'intégration et d'insertion professionnelle. L'apprentissage représente une opportunité pour les jeunes de développer des compétences professionnelles et d'acquérir de l'expérience. Dans un contexte de maîtrise de la masse salariale et d'optimisation des organisations, l'apprentissage constitue également un levier pour soutenir les agents et mener à bien l'ensemble des projets sur la ville.

Pour 2024, 21 postes en apprentissage ont été budgétisés :

Directions - Services	Nombre de postes en apprentissage
Petite Enfance	2 auxiliaires de puériculture
Scolaire	2 ATSEM
Restauration	2 agents polyvalents de restauration
Systèmes d'information	3 techniciens en informatique
Cinéma Jacques Prévert	1 projectionniste
Communication	1 graphiste
Fabrique citoyenne	1 chargé d'animation
Sports et loisirs - piscine	2 maîtres-nageurs
Centres sociaux	1 animateur social
DACEI	1 assistant juridique
Affaires culturelles	1 assistant administratif
Rayonnement du territoire et de l'innovation	1 chargé de projet
Sports et loisirs	1 éducateur sportif
Centre de santé	1 assistant dentaire
Centre de santé	1 secrétaire médicale

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider de créer 21 postes d'apprentis ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer avec les organismes de formation et le CNFPT, les conventions ainsi que tout document afférent, pour l'application de ce dispositif. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L.6227-1 à L.6227-12, D.6271-1 à D.6271-3, D.6272-1 à D.6272-2 ;

Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 26 février 2024 ;

Considérant la volonté de développer l'apprentissage au sein de la commune et de contribuer ainsi à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;

Considérant les demandes des services municipaux pour accueillir des apprentis sur 2024 - 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DÉCIDE de créer 21 postes d'apprentis ;

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer avec les organismes de formation et le CNFPT, les conventions ainsi que tout document afférent pour l'application de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 4 avril 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN

Acte à classer

2024-030

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-08T14-41-00.00 (MI252165525)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240402-2024-030-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Création de postes d'apprentis pour la rentrée 2024

Date de décision : 02/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres catégories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib 2024-030 Création de postes d'apprentis pour la rentrée 2024.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/04/24 à 14:41

Date 08/04/24 à 14:41

Date 08/04/24 à 14:47

Par [ALLEZY Elodie](#)

Par [ALLEZY Elodie](#)